



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

Groupe de travail conjoint sur la charge de travail des bibliothécaires et le processus de revue annuelle

Mandat :

Conformément aux [articles 22.3](#) et [23.5](#) de la convention collective, l'APUO et l'Employeur conviennent de créer un groupe de travail conjoint sur la charge de travail des bibliothécaires et le processus de revue annuelle. Ce groupe de travail poursuivra les discussions menées par les deux parties au cours du cycle de négociation collective de 2021 afin de cerner les modifications propices à apporter aux dispositions portant sur la charge de travail et le processus de revue annuelle. Les parties conviennent d'instaurer un projet pilote en vue de mettre les modifications en œuvre cernées par le groupe de travail pour la durée restante de la convention collective entrée en vigueur en 2021.

Le groupe de travail sera formé de deux (2) personnes représentant la direction, que nomme l'Employeur, et de deux (2) personnes représentant l'APUO, que nomme l'APUO. Chacune des parties avise l'autre par écrit des personnes qu'elle nomme cinq (5) jours avant la première réunion.

Membres du comité :

Deux représentant.e.s nommé.e.s par l'APUO

Natasha Udell (Conseillère juridique de l'APUO)

Fin du mandat : Jusqu'à la fin du travail

Evan Sterling (Bibliothèque)

Fin du mandat : Jusqu'à la fin du travail